

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 58 (1932)
Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

Rédaction : H. DEMIERRE et
J. PEITREQUIN, ingénieurs.

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE DE L'ASSOCIATION SUISSE DE TECHNIQUE SANITAIRE

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Le chauffage électrique des églises*, par L. DÉNÉRÉAZ, ingénieur, chef d'exploitation à la « Société romande d'électricité. » — *De l'équipement photogrammétrique du « Comte Zeppelin », lors de sa croisière arctique de 1931, et des méthodes de restitution utilisées pour exploiter la documentation photogrammétrique constituée* (suite et fin), par OTTO V. GRUBER, Iena (traduction de A. ANSERMET, ingénieur.) — *Chronique* (Planche hors texte N^o 5). — *L'économie électrique de la Suisse* (suite et fin). — BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS. — *Service de Placement*.

Le chauffage électrique des églises,

par M. L. DÉNÉRÉAZ, ingénieur,

chef d'exploitation à la « Société romande d'électricité ».

L'essor remarquable des applications de l'électricité dans le domaine du chauffage a tout naturellement conduit les techniciens à chercher le moyen de chauffer les églises d'une façon pratique et économique par le courant électrique. Il y a plus de vingt ans que les premières installations de ce genre ont été mises en service. Elles se sont révélées tout de suite comme le chauffage idéal pour les édifices religieux, mais c'est surtout depuis la guerre que ces installations ont pris un développement qui n'est pas près de s'arrêter tant sont nombreux les avantages de ce système. Nous croyons utile d'énumérer rapidement quelques-uns de ces avantages :

1. Lorsque le courant électrique peut être obtenu à un prix ne dépassant pas 6 cent. le kilowattheure, aucun autre système de chauffage ne peut lui être comparé au point de vue économique. Or les églises utilisent le dimanche du courant de déchet à bas prix, pendant les heures où les industries sont arrêtées.

2. La mise en service d'un chauffage électrique se réduit à la manœuvre de quelques interrupteurs ; il évite ainsi l'emploi d'un personnel spécial, d'où économie de main-d'œuvre.

3. Le chauffage électrique est susceptible d'un réglage des plus souple, permettant d'adapter d'une façon rationnelle la consommation de courant aux conditions de température les plus variées. Il permet en outre une répartition égale de la chaleur qui est produite à l'endroit où elle est nécessaire.

4. Le chauffage électrique est indépendant de tous les inconvénients inhérents aux autres systèmes : l'enlèvement des cendres, scories et le ramonage sont éliminés. La construction de

cheminée, de locaux pour chaudière et combustible n'est plus nécessaire ; enfin aucun danger de gel de conduites à eau ou à vapeur n'est à craindre pendant la semaine.

5. Le chauffage électrique est exempt de fumée, d'odeur, de dégagement de gaz, de poussière. Il ne produit donc aucune altération des peintures, tableaux, objets d'art ; c'est pourquoi le chauffage électrique est généralement adopté pour toutes les églises neuves et pour celles qui subissent des restaurations importantes.

6. Le chauffage électrique est avant tout hygiénique ; il est également esthétique, car il ne gêne en rien le caractère architectural de l'église, les corps de chauffe pouvant être complètement dissimulés.

7. Le chauffage électrique des églises permet dans une certaine mesure de résoudre la question si importante de l'économie nationale, car il utilise un produit fabriqué dans le pays et nous rend indépendants du combustible étranger.

Le chauffage électrique des églises a été réalisé sous différentes formes d'après les systèmes suivants :

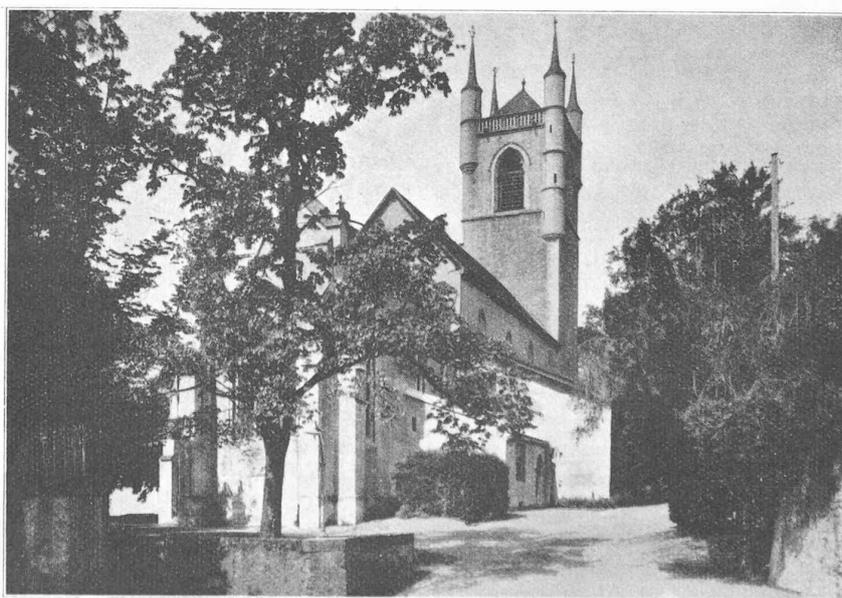


Fig. 1. — Le temple de St-Martin, à Vevey.